

# Les publications

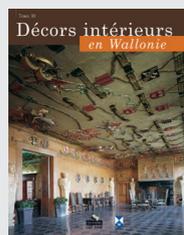
La CRMSF mène une politique éditoriale visant à valoriser le Patrimoine. Ses publications, à caractère scientifique, se développent au travers de trois collections.



Les **Bulletins de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles**, recueils d'articles variés, mettant souvent à l'honneur des travaux de jeunes chercheurs.



Les **Dossiers de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles**, publications thématiques traitant chacune d'un sujet spécifique (les stucs, les vitraux, les pans-de-bois, les marbres...).



Les **Hors séries**, ouvrages de prestige, abondamment illustrés :

- *Décors intérieurs en Wallonie* ;
- *Les Wallons à Versailles* ;
- *Le panorama de la bataille de Waterloo* ;
- *Paul Jaspar, Architecte 1859-1945*.

Les publications sont en vente sur le site internet (boutique en ligne) ou au siège de la CRMSF.

Si le titre est épuisé, il est possible de le consulter et/ou de le télécharger dans la bibliothèque numérique du site internet.

[www.crmsf.be](http://www.crmsf.be)

Le siège de la CRMSF se trouve au Vertbois, bâtiment classé du XVIII<sup>ème</sup> siècle situé au centre de Liège.

Rue du Vertbois, 13c  
4000 Liège  
T 04 232 98 51/52  
[info@crmsf.be](mailto:info@crmsf.be)

[www.crmsf.be](http://www.crmsf.be)



COMMISSION ROYALE  
DES MONUMENTS,  
SITES ET FOUILLES



@ Studio 981

## L'institution

La Commission royale des Monuments a été créée en 1835 par Léopold I<sup>er</sup>. En 1912, une section des Sites voit le jour. En 1989, le Patrimoine devient une compétence régionale et une section des Fouilles est constituée. Depuis lors, la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles (CRMSF) est l'organe consultatif régional en matière de Patrimoine.

## La composition

La CRMSF réunit des spécialistes ayant une expérience et une expertise probantes dans les domaines de l'archéologie, de l'architecture, de l'histoire de l'art, de la géographie, de la géologie, de la botanique...

## Les missions

La CRMSF est l'organe qui conseille le Gouvernement wallon et les autorités compétentes en matière de délivrance de permis, quant à la protection, la conservation et la mise en valeur du Patrimoine. Elle est chargée de rendre des avis sur :

- ▲ les propositions de classement pour les monuments, ensembles architecturaux, sites et sites archéologiques ;
- ▲ les propositions d'établissement de zones de protection des biens classés ;
- ▲ les propositions d'inscription ou de retrait d'un bien immobilier sur la liste de sauvegarde ;
- ▲ les projets de travaux et de fouilles archéologiques relatifs aux biens classés ou en voie de classement, inscrits sur la liste de sauvegarde, situés dans une zone de protection ou repris à l'inventaire du Patrimoine.

La CRMSF participe à l'établissement de la Liste du Patrimoine exceptionnel de Wallonie depuis 1993. Elle émet également des propositions sur les biens susceptibles d'être inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Elle adresse au Ministre des recommandations de politique générale en matière de Patrimoine. À la demande du Gouvernement, elle rend un avis sur tout avant-projet de décret ou de projet d'arrêté relatif au Patrimoine.

La CRMSF développe une politique éditoriale et organise de nombreux événements mettant en avant les richesses patrimoniales de Wallonie. Elle assure également la gestion et la valorisation de son Centre d'Archives et de Documentation.



Le Secrétariat régional de la CRMSF est assuré par des membres du personnel du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie).

Une assemblée de spécialistes  
au service du Patrimoine

[www.crmsf.be](http://www.crmsf.be)